

**VILLE**  
**DE**  
**MOULINS-LÈS-METZ**



Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 27

Convoqués le :  
13/05/2015

**SEANCE DU DIX NEUF MAI DEUX MILLE QUINZE à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Marc PINAULT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Christine SHARP, Adjoint, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Aline BLOT, Monsieur Jacques CHAPPELLIER, Monsieur Romuald DUDA, Madame Elodie DUMETIER, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Maryse GLEMET, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Léo KANNY, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Claude WOIRHAYE, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents et excusés** :  
Monsieur Michel LEICK, Madame Emilie SCHRAMM.

**Absents ayant donné pouvoir** :  
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à Monsieur Marc PINAULT,  
Madame Monique SCHALLER, Conseillère Municipale ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI,  
Monsieur Thomas HAGEN, Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à Madame Virginie GELLENONCOURT,  
Monsieur Thomas MACCHI, Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à Monsieur Léo KANNY,  
Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale ayant donné pouvoir à Monsieur Claude WOIRHAYE,  
Monsieur Bernard KLEIN, Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON,  
Monsieur Amine NAÏR, Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

**Secrétaire de séance** : Madame Maryse GLEMET

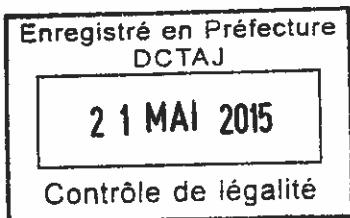
=====

**Point 2015-52- Motion concernant les futurs travaux de l'A31 bis**

Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire, expose à l'assemblée que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section entre FEY et Richemont. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

La section Fey-Aigny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens, trois constats s'imposent :

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Aigny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;
- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin, dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.



- Enfin, il convient de prendre en compte, dès à présent, la qualité de vie des riverains et notamment à la hauteur de la commune de Marieulles où il est indispensable de créer une véritable protection phonique.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 19/05/2015

Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :

TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE LE :

MOULINS LES METZ, 3 juin 2015

**VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ**



DEBAT PUBLIC A31 BIS  
Camille GAGNEUX  
244 boulevard Saint-Germain  
  
**75007 PARIS**

**BORDEREAU DE TRANSMISSION**

<input type="checkbox"/>	POUR CONTROLE DE LÉGALITÉ	<input type="checkbox"/>	POUR SUITE A DONNER
<input checked="" type="checkbox"/>	POUR ATTRIBUTION	<input type="checkbox"/>	À NOUS RETOURNER
<input type="checkbox"/>	POUR INSTRUCTION	<input type="checkbox"/>	POUR SIGNATURE
<input type="checkbox"/>	SUITE À VOTRE DEMANDE	<input type="checkbox"/>	EN RETOUR

**DOCUMENTS JOINTS :**

- Vous trouverez ci-joint une copie de la délibération n° 2015-52 – Motion concernant les futurs travaux de l'A31 Bis.

Christine VINTER  
DGS Mairie de Moulins les Metz



